

# MODALITES DE PAIEMENTS

## TOP TRAMPO

- L'inscription est effective dès qu'une place est disponible et après la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, du certificat médical de moins de trois mois ainsi que du règlement total des cotisations applicables au tarif en vigueur pour la saison concernée. Tout dossier incomplet peut entraîner l'interdiction de participer aux activités.
- Les cotisations TOP TRAMPO sont valables de septembre à juin (voir planning annuel). Elles sont non-remboursables (quelque soit la raison) et payables d'avance pour l'année.
- Le règlement peut s'effectuer en espèces, par chèque bancaire ou par chèque-vacances (ANCV).
- En début de saison, il est possible d'échelonner les paiements sur 5 mois en réglant par chèque (encaissements : 1<sup>er</sup> immédiatement, les autres au 1<sup>er</sup> de chaque mois subséquents).
- Un rabais de 10% est accordé sur le tarif de l'inscription la moins chère à partir du 2<sup>e</sup> enfant de la même famille et domicilié à la même adresse.
- A partir du 6<sup>e</sup> cours de la saison, le coût des cotisations est ajusté de façon dégressive.
- Les rabais et promotions ne sont pas cumulables entre eux.